
Don du citoyen Flacheres, membre de la société populaire de Mont-Marat, de son contrat de 17344 livres, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Flacheres, membre de la société populaire de Mont-Marat, de son contrat de 17344 livres, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 308;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36087_t2_0308_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

20

Les citoyens composant la société populaire et républicaine du canton de l'Arche (1), expriment leur reconnaissance à la Convention nationale de tout ce qu'elle a fait pour affermir la liberté; l'invitent à rester à son poste; annoncent que le fanatisme et la superstition n'existent plus dans leurs campagnes, et que l'argenterie des églises a été offerte en don à la patrie (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

21

La société populaire de Mont-Marat, ci-devant Saint-Just, district de Roanne, envoie à la Convention un contrat de 17,344 liv., dont le citoyen Flacheres, de cette commune, a fait offrande à la patrie (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

22

Le conseil-général de la commune de Saint-Quentin annonce à la Convention nationale qu'il envoie à Paris 23 marcs 4 onces d'argenterie, pour ajouter aux 1.034 marcs déjà envoyés le 29 brumaire, et neuf croix dites de Saint-Louis. Il annonce aussi que la société de cette commune a fourni provisoirement au 13^e bataillon des fédérés 24 habits uniformes, 54 vestes, 86 culottes, 34 chapeaux, 150 chemises, 350 paires de souliers, 14 paires de bas, 457 paires de guêtres : et en outre de cette offrande, les citoyens de Saint-Quentin ont encore offert 1000 chemises et 300 paires de souliers (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[*St-Quentin, 8 niv. II*] (8)

« Citoyen Président,

Je t'envoie une pétition adressée à la Convention nationale par un Conseil général renouvelé provisoirement par les représentants du peuple Le Jeune et Roux, il est composé de vrais patriotes qui se vouent au bonheur de leurs concitoyens et de la République. Fais en sorte qu'on fasse droit à sa réclamation.

Salut, Amitié et Fraternité.

Vive la République et la Convention. »

ARPIN (*off. mun. faisant fonction de maire*).

[*Le Conseil g^{al} de la comm. à la Conv., 8 niv. II*]

« Législateurs,

Des vrais sans-culottes qui ont depuis long-

(1) Corrèze.

(2) P.V., XXIX, 236.

(3) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XXIX, 236. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *J. Fr.*, n° 478.

(5) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(6) P.V., XXIX, 237. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *M.U.*, XXXV, p. 408; *Ann. patr.*, p. 1701; *C. Eg.*, n° 515; *J. Paris*, p. 1534; *Mess. soir*, n° 515.

(7) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(8) C 288, pl. 876, p. 20, 21.

tems secoué les préjugés de la superstition et qui ont proclamé en présence de *Marat* et *Lepelletier*, le culte de la Vérité et de la Raison, s'indignent que leur cité porte encore le nom d'un de ces êtres qui ont avili les hommes pendant tant de siècles. Nous vous renouvelons au nom de tous nos concitoyens la demande faite, il y a à peu près deux mois, que notre commune s'appelle par la suite *Somme Libre*. Nous attendons avec impatience votre décret.

Nous envoyons aujourd'hui à la Monnaie de Paris c'est-à-dire au Bureau chargé de recevoir l'argenterie, 23 marcs 4 onces net argent pour ajouter aux 1034 marcs déjà envoyés le 29 brumaire, nous y joignons 9 croix dites de *St-Louis* qui ont été déposés à notre commune.

La salubre loi du 29 septembre qui fixoit le maximum a produit ici comme partout un effet merveilleux puisqu'elle a remis l'équilibre entre la valeur réelle et la valeur représentative que les égoïstes, les agioteurs et les aristocrates avoient avilie. Mais, Législateurs, nous demandons que celle que vous avez rendue sur le rapport de votre Comité de salut public qui doit fixer dans chaque manufacture le prix des denrées et ensuite les fixer suivant la distance des lieux soit mise à exécution, elle est urgente car le maximum n'a pas été partout fait de bonne foi. Nous qui aimons l'exécution stricte des lois, il est beaucoup d'objets qui nous manquent, parce que nos voisins n'ont pas été comme nous de bonne foy.

Placés à un des postes avancés de la République, nous vous devons quelques comptes sur notre position, nos fortifications commencent à être sur un pied respectable, les ouvrages s'avancent, mais il nous manque des caissons et des munitions, nous n'avons que 19 p^{ces} en petit calibre et il nous en faut, pour garder nos ouvrages, 67, puis votre comité de salut [public] en a l'état. Nous sollicitons ces forces depuis l'infâme trahison du traître Dumouriez et surtout encore depuis la prise de Valenciennes et du Quesnoy qui place notre commune de première ligne. Ordonnez qu'il nous soit envoyée des forces et nous répondons du poste. Notre garnison actuelle est composée de :

Deux régiments chasseurs portant tous deux le n° 17, composés en grande partie de Belges qui ne sont pas formés, ni équipés dans lesquels il y en a une partie qui ne professent pas des sentimens républicains, ils ont ordre de partir pour Arras.

Le premier bataillon de Chaulny de la levée de 18 à 25 ans sans armes.

Le 17^e bataillon de Paris de Mutius Scaevola aussi sans armes.

Le 13^e bataillon de Fédérés, bien armé, rempli de courage, arrivant des avant postes mais qui est dénué de tout. Notre Société populaire lui a fourni provisoirement à compte de ses besoins :

24 habits d'uniforme, 54 vestes, 86 culottes, 34 chapeaux, 150 chemises, 350 paires de souliers, 14 paires de bas, 457 paires de guêtres.

Ce qui ne satisfait pas leurs besoins, il leur faut des habits dans une saison aussi rigoureuse; ils méritent votre attention.

Sur votre invitation nos concitoyens se sont empressés de fournir pour les besoins de leurs frères d'armes, en sus de ce qu'ils ont offert au 13^e bataillon : 1 000 chemises environ et 300 pai-